

Politique

## Affaire Bayou : son avocate déplore un « régime de la suspicion » et affirme qu'aucune violence n'a été exercée

Le conseil du député écologiste est revenu ce lundi après-midi sur les accusations qui pèsent sur son client et qui ont conduit Julien Bayou à démissionner de ses fonctions de secrétaire national d'EELV.

Julien Bayou serait « *acculé humainement* », selon les dires de son avocate. Un homme victime du « *régime de la suspicion* ». Depuis que les accusations de violences psychologiques ont été portées à son encontre par Sandrine Rousseau, qui dit avoir reçu l'accord de celle qui dit être sa victime, Julien Bayou s'était jusqu'alors contenté de s'exprimer par voie de communiqué de presse. C'est ainsi qu'il a par exemple annoncé ce lundi matin sa décision de démission de ses fonctions de secrétaire national du parti, un poste qu'il occupait depuis 2019.

Sandrine Rousseau, rappelons-le, avait fait savoir la semaine dernière sur France 5 qu'elle avait reçu chez elle une « *ex-compagne* » de Julien Bayou, dans un état « *très déprimé* ». Celle-ci aurait ensuite « *fait une tentative de suicide tellement elle allait mal* ». La députée avait ajouté « *qu'elles sont manifestement plusieurs* » à être concernées par ces comportements, et qu'une « *enquête journalistique* » serait en cours.

### « Aucune violence psychologique »

Ce lundi après-midi, l'avocate de Julien Bayou, maître Marie Dosé, est apparue face caméra pour défendre son client. « *Julien Bayou s'est séparé de sa compagne au mois de novembre 2021* », explique Marie Dosé, qui confirme que son ex-compagne se trouvait dans un état psychologique fragile. Elle ajoute que cette dernière a adopté un « *comportement fluctuant* » au cours de leur séparation et que Julien Bayou n'a « *jamais exercé de violence psychologique, physique, sexuelle ni de harcèlement* ».

C'est ensuite que la cellule interne au parti EELV a été saisie. À quatre reprises, Julien Bayou aurait demandé à être entendu par cette dernière, ce qui lui avait été refusé, affirme Marie Dosé. Sandrine Rousseau lui aurait dit « *avoir mené son enquête* » et n'avoir rien trouvé d'illégal, poursuit l'avocate. « *Julien Bayou est présumé coupable d'accusations dont il ne sait rien et dont il ne peut se défendre* », poursuit-elle. « *Pendant que la cellule enquête ou pas, le chantage, les rumeurs, les fausses informations et le chantage continuent* ».

Pour Marie Dosé, ce débat est pollué par des intérêts politiques, à l'approche d'échéances importantes pour le parti. « *Personne n'ignore que le congrès des écologistes se tient en fin d'année* » déclare-t-elle, visant Sandrine Rousseau sans la nommer. « *L'ambition politicienne ne saurait justifier toutes les croisades* », appuie-t-elle. « *Julien Bayou a démissionné de ses fonctions internes au parti pour assurer sa défense et pouvoir s'exprimer librement. Il le fait car il prend conscience que l'instrumentalisation de sa souffrance est capable de tout emporter sur son passage* ». Le député devrait rapidement répondre à son tour aux questions des journalistes sur le sujet. ♦